



# **CCAS**

  

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

  

### **EXERCICE 2016**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE (1)**

**Numéro SIRET : 26050010300015**

**POSTE COMPTABLE :**

**M. 14**

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

**voté par nature**

**BUDGET : 01 BUDGET CCAS (4)**

**ANNEE 2016**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget

### II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble - Sections
- A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III - Vote du budget

- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

- A1 - Présentation croisée par fonction (1)
  - A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
  - A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
    - A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
    - A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
    - A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
    - A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
    - A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
    - A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
    - A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
  - A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
  - A4 - Etat des provisions
  - A5 - Etalement des provisions
    - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
    - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
      - A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
      - A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
        - A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
        - A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
    - A8 - Etat des charges transférées
    - A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

#### B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
  - B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
  - B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

#### C - Autres éléments d'informations

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

<b>Code INSEE</b>	<b>BS 2016</b>
-------------------	--------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE )	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		

<b>Informations financières - ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) (4).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (6)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>568 798.83</b>	<b>5 557.00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent) 563 241.83</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>247 730.29</b>	
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>22 357.83</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif) 270 088.12</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>270 088.12</b>	<b>270 088.12</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>838 886.95</b>	<b>838 886.95</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	614 116.00		345 432.80	345 432.80	959 548.80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 178 958.17		222 066.03	222 066.03	5 401 024.20
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	182 260.00		1 300.00	1 300.00	183 560.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>5 975 334.17</b>		<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>	<b>6 544 133.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 900.00				2 900.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 978 234.17</b>		<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>	<b>6 547 033.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	90 000.00				90 000.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>90 000.00</b>				<b>90 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 068 234.17</b>		<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>	<b>6 637 033.00</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 637 033.00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	35 400.00				35 400.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 305 365.00				1 305 365.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 723 469.17		5 557.00	5 557.00	4 729 026.17
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 900.00				3 900.00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>6 068 134.17</b>		<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>	<b>6 073 691.17</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	100.00				100.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 068 234.17</b>		<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>	<b>6 073 791.17</b>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>6 068 234.17</b>		<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>	<b>6 073 791.17</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>563 241.83</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 637 033.00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(6)</b>	<b>90 000.00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043  
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	20 690.00	19 200.00	40 000.00	40 000.00	79 890.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 310.00	3 157.83	207 730.29	207 730.29	289 198.12
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>99 000.00</b>	<b>22 357.83</b>	<b>247 730.29</b>	<b>247 730.29</b>	<b>369 088.12</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720.00				720.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>720.00</b>				<b>720.00</b>
<b>45...</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>99 720.00</b>	<b>22 357.83</b>	<b>247 730.29</b>	<b>247 730.29</b>	<b>369 808.12</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>99 720.00</b>	<b>22 357.83</b>	<b>247 730.29</b>	<b>247 730.29</b>	<b>369 808.12</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	
	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>369 808.12</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV=I+II+III
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	9 000.00				9 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	720.00				720.00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>9 720.00</b>				<b>9 720.00</b>
<b>45...</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers(8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 720.00</b>				<b>9 720.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	90 000.00				90 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>90 000.00</b>				<b>90 000.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>99 720.00</b>				<b>99 720.00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+	<b>270 088.12</b>
	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>369 808.12</b>

**Pour Information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(10)</b>	<b>90 000.00</b>
---	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	345 432.80		345 432.80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	222 066.03		222 066.03
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 300.00		1 300.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>568 798.83</b>		<b>568 798.83</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>568 798.83</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	59 200.00		59 200.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	210 888.12		210 888.12
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) (9)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>270 088.12</b>		<b>270 088.12</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>270 088.12</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres <<opérations d'équipement>>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 557.00		5 557.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>5 557.00</b>		<b>5 557.00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>563 241.83</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
	<b>568 798.83</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (6)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (7)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>				

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>270 088.12</b>
<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
	<b>270 088.12</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>614 116.00</b>	<b>345 432.80</b>	<b>345 432.80</b>
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	156 500.00	184 000.00	184 000.00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 080.00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	44 800.00	21 000.00	21 000.00
60621	COMBUSTIBLES	5 000.00	6 000.00	6 000.00
60623	ALIMENTATION	56 700.00	35 000.00	35 000.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	36 500.00	4 000.00	4 000.00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	19 850.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	14 520.00		
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 870.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 140.00		
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	810.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50.00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	41 700.00	22 000.00	22 000.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	28 180.00	10 000.00	10 000.00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	31 900.00	18 000.00	18 000.00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	720.00		
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	6 870.00		
6156	MAINTENANCE	38 700.00	1 990.92	1 990.92
6161	PRIMES D ASSURANCE MULTIRISQUES	11 846.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	300.00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 770.00	155.00	155.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	4 530.00	378.80	378.80
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 100.00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 800.00		
6226	HONORAIRES	3 530.00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	400.00		
6232	FETES ET CEREMONIES	350.00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 420.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	34 155.00	25 000.00	25 000.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 300.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 860.00	113.00	113.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	480.00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 655.00		
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	11 170.00		
6288	AUTRES	21 560.00	17 795.08	17 795.08
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>5 178 958.17</b>	<b>222 066.03</b>	<b>222 066.03</b>
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	16 500.00		
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	14 950.00		
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	29 900.00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	2 194 108.17	122 066.03	122 066.03
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	44 800.00		
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	370 000.00		
64131	REMUNERATION	967 000.00	100 000.00	100 000.00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	618 000.00		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	782 500.00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	14 500.00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	13 000.00		
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	37 000.00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	9 500.00		
6488	AUTRES CHARGES	67 200.00		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>182 260.00</b>	<b>1 300.00</b>	<b>1 300.00</b>
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 500.00	1 000.00	1 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	800.00	300.00	300.00
6561	SECOURS D URGENCE	14 300.00		
6568	AUTRES SECOURS	860.00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	164 800.00		
<b>656</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>		<b>5 975 334.17</b>	<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	<b>2 900.00</b>		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 900.00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)(6)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>5 978 234.17</b>	<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(7)(8)(9)	90 000.00		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	90 000.00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 000.00</b>		
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(10)			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>90 000.00</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 068 234.17</b>	<b>568 798.83</b>	<b>568 798.83</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	+
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>568 798.83</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif..

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>35 400.00</b>		
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	35 400.00		
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 305 365.00</b>		
7031	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	40 000.00		
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 252 030.00		
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	170.00		
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	1 800.00		
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	11 365.00		
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>			
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>4 723 469.17</b>	<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>
74718	AUTRES	3 000.00		
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	36 400.00		
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	3 214 799.17		
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 443 070.00	5 557.00	5 557.00
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	26 200.00		
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>3 900.00</b>		
752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 900.00		
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>6 068 134.17</b>	<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>
<b>(a)=(70+73+74+75+013)</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
76	PRODUITS FINANCIERS(b)	100.00		
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	100.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(d)(5)			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>6 068 234.17</b>	<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS(6)(7)(8)			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 068 234.17</b>	<b>5 557.00</b>	<b>5 557.00</b>
---	--	---------------------	-----------------	-----------------

+		<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		
+		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		<b>563 241.83</b>
=		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>568 798.83</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf.chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisation>>).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	20 690.00	40 000.00	40 000.00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VAL	20 690.00	40 000.00	40 000.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	78 310.00	207 730.29	207 730.29
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	15 395.00	20 000.00	20 000.00
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	19 335.00	50 000.00	50 000.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	43 580.00	137 730.29	137 730.29
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	Opérations d'équipement n°...(5)			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>99 000.00</b>	<b>247 730.29</b>	<b>247 730.29</b>

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720.00		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	720.00		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>720.00</b>		

	Opé. pour compte de tiers n°...(6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>99 720.00</b>	<b>247 730.29</b>	<b>247 730.29</b>
-----------------------------------	--	------------------	-------------------	-------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)			
	Charges transférées (9)			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (10)			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>99 720.00</b>	<b>247 730.29</b>	<b>247 730.29</b>
--	------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>22 357.83</b>
-----------------------------------	------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	
---	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>270 088.12</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 << produit des cessions d'immobilisation>>).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	STOCKS			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>			

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	<b>9 000.00</b>		
10222	F.C.T.V.A.	9 000.00		
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	<b>720.00</b>		
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>9 720.00</b>		

	Opé. pour compte de tiers n°...(5)			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>9 720.00</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./ art(1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)(8)	90 000.00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES	1 300.00		
	DROITS ET VALEURS SIMILAIRES			
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET	550.00		
	AMENAGEMENTS DIVERS			
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 000.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	11 000.00		
28184	MOBILIER	28 000.00		
28188	AUTRES	48 150.00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 000.00</b>		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>90 000.00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>99 720.00</b>		

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>270 088.12</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>270 088.12</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 <<produit des cessions d'immobilisations>>).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :... (1)

LIBELLE : ...

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
...						
204	Subventions d'équipement versées					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affect.					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						
	Autres					

RECETTES (répartition) Pour information	Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement	
...		
16	Emprunts et dettes assimilées	
...		
20	Immobilisations incorporelles	
...		
204	Subventions d'équipement versées	
...		
21	Immobilisations corporelles	
...		
22	Immobilisations reçues en affectation	
...		
23	Immobilisations en cours	
...		
	Autres	
...		

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b>	
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Dépenses réelles	8 690.00	299 380.29				
- Equipements municipaux (2)	8 690.00	299 380.29				
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières						
Dépenses d'ordre						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>8 690.00</b>	<b>299 380.29</b>				
<b>RAR N-1 et reports</b>		<b>21 253.04</b>				
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>8 690.00</b>	<b>320 633.33</b>				

<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>99 000.00</b>					
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>270 088.12</b>					
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>369 088.12</b>					

<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>90 000.00</b>	<b>5 560 662.65</b>				
<b>RAR N-1 et reports</b>						
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>90 000.00</b>	<b>5 560 662.65</b>				

<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>4 535 399.17</b>	<b>88 370.00</b>				
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>563 241.83</b>					
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>5 098 641.00</b>	<b>88 370.00</b>				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R.5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
---------	-----------------------------	-----------	---	---	---	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES						
Dépenses réelles	9 155.00	30 225.00				347 450.29
- Equipements municipaux (2)	8 435.00	30 225.00				346 730.29
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations financières	720.00					720.00
Dépenses d'ordre						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>9 155.00</b>	<b>30 225.00</b>				<b>347 450.29</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>		<b>1 104.79</b>				<b>22 357.83</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>9 155.00</b>	<b>31 329.79</b>				<b>369 808.12</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>720.00</b>					<b>99 720.00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>						<b>270 088.12</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>720.00</b>					<b>369 808.12</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>356 096.16</b>	<b>630 274.19</b>				<b>6 637 033.00</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>						
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>356 096.16</b>	<b>630 274.19</b>				<b>6 637 033.00</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>372 970.00</b>	<b>1 077 052.00</b>				<b>6 073 791.17</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>						<b>563 241.83</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>372 970.00</b>	<b>1 077 052.00</b>				<b>6 637 033.00</b>

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
---------	---------	-------------------------------	---------------------	---	---	---	---

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>8 690.00</b>	<b>320 633.33</b>				
Dépenses réelles		8 690.00	320 633.33				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 690.00	71 200.00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		249 433.33				
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>369 088.12</b>					
Recettes réelles		279 088.12					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	270 088.12					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 000.00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>90 000.00</i>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 000.00					

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
---------	---------	-----------------------------	-----------	---	---	---	-------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>9 155.00</b>	<b>31 329.79</b>				<b>369 808.12</b>
Dépenses réelles		9 155.00	31 329.79				369 808.12
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720.00					720.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						79 890.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 435.00	31 329.79				289 198.12
Opérations d'équipement							
Opérations pour compte de tiers							
<i>Dépenses d'ordre</i>							

RECETTES							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>720.00</b>					<b>369 808.12</b>
Recettes réelles		720.00					279 808.12
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						270 088.12
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						9 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	720.00					720.00
Opérations pour compte de tiers							
<i>Recettes d'ordre</i>							90 000.00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						90 000.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX	1	2	3	4
---------	---------	-------------------------------	---------------------	---	---	---	---

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>90 000.00</b>	<b>5 560 662.65</b>				
Dépenses réelles			5 560 662.65				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		153 538.45				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		5 401 024.20				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 100.00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000.00				
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>90 000.00</i>					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 000.00					

**RECETTES**

<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>5 098 641.00</b>	<b>88 370.00</b>				
Recettes réelles		5 098 641.00	88 370.00				
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	563 241.83					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		35 400.00				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		52 970.00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 535 299.17					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
76	PRODUITS FINANCIERS	100.00					
<i>Recettes d'ordre</i>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Art.(1)	Libellé	5 INTERVENTIONS SOCIALES	6 FAMILLE	7	8	9	TOTAL
---------	---------	-----------------------------	-----------	---	---	---	-------

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>356 096.16</b>	<b>630 274.19</b>				<b>6 637 033.00</b>
Dépenses réelles		356 096.16	630 274.19				6 637 033.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	326 536.16	479 474.19				959 548.80
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						5 401 024.20
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 160.00	150 300.00				183 560.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 400.00	500.00				2 900.00
<i>Dépenses d'ordre</i>							<i>90 000.00</i>
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						90 000.00

RECETTES							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>372 970.00</b>	<b>1 077 052.00</b>				<b>6 637 033.00</b>
Recettes réelles		372 970.00	1 077 052.00				6 637 033.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE						563 241.83
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						35 400.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	326 000.00	926 395.00				1 305 365.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	44 670.00	149 057.00				4 729 026.17
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 300.00	1 600.00				3 900.00
76	PRODUITS FINANCIERS						100.00
<i>Recettes d'ordre</i>							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>90 000.00</b>	<b>5 560 662.65</b>			<b>5 650 662.65</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>90 000.00</b>	<b>5 560 662.65</b>			<b>5 650 662.65</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		153 538.45			153 538.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		5 401 024.20			5 401 024.20
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 000.00				90 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5 100.00			5 100.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000.00			1 000.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>RECETTES (2)</b>		<b>5 098 641.00</b>	<b>88 370.00</b>			<b>5 187 011.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>5 098 641.00</b>	<b>88 370.00</b>			<b>5 187 011.00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		35 400.00			35 400.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		52 970.00			52 970.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 535 299.17				4 535 299.17
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS	100.00				100.00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	563 241.83				563 241.83
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>SOLDES (2)</b>		<b>5 008 641.00</b>	<b>-5 472 292.65</b>			<b>-463 651.65</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	<b>Dépenses de l'exercice</b>									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	<b>Recettes de l'exercice</b>									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE									
76	PRODUITS FINANCIERS									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1

(1)	Libellé	11	12	Total
<b>DEPENSES (2)</b>				
<b>Dépenses de l'exercice</b>				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES (2)</b>				
<b>Recettes de l'exercice</b>				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDES (2)</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
<b>DEPENSES (2)</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>RECETTES (2)</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
<b>DEPENSES (2)</b>								
<b>Dépenses de l'exercice</b>								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
<b>Restes à réaliser - reports</b>								
<b>RECETTES (2)</b>								
<b>Recettes de l'exercice</b>								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
<b>Restes à réaliser - reports</b>								
<b>SOLDES (2)</b>								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
<b>DEPENSES (2)</b>									
<b>Dépenses de l'exercice</b>									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>RECETTES (2)</b>									
<b>Recettes de l'exercice</b>									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
<b>DEPENSES (2)</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>RECETTES (2)</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>SOLDES (2)</b>						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	<b>Dépenses de l'exercice</b>								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	<b>Recettes de l'exercice</b>								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	40	41	42	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					
<b>Dépenses de l'exercice</b>					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>RECETTES (2)</b>					
<b>Recettes de l'exercice</b>					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
76	PRODUITS FINANCIERS				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDES (2)</b>					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
		411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
<b>DEPENSES (2)</b>									
<b>Dépenses de l'exercice</b>									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>RECETTES (2)</b>									
<b>Recettes de l'exercice</b>									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES**

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
<b>DEPENSES (2)</b>			<b>356 096.16</b>	<b>356 096.16</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>			<b>356 096.16</b>	<b>356 096.16</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		326 536.16	326 536.16
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		28 160.00	28 160.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 400.00	1 400.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>RECETTES (2)</b>			<b>372 970.00</b>	<b>372 970.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>			<b>372 970.00</b>	<b>372 970.00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		326 000.00	326 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		44 670.00	44 670.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 300.00	2 300.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
<b>Restes à réaliser - reports</b>				
<b>SOLDES (2)</b>			<b>16 873.84</b>	<b>16 873.84</b>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INDAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
<b>DEPENSES (2)</b>							268 954.19	87 141.97	
<b>Dépenses de l'exercice</b>							268 954.19	87 141.97	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL						267 554.19	58 981.97	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							28 160.00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						1 400.00		
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>RECETTES (2)</b>							318 250.00	54 720.00	
<b>Recettes de l'exercice</b>							318 250.00	54 720.00	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						289 000.00	37 000.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS						29 250.00	15 420.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							2 300.00	
76	PRODUITS FINANCIERS								
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>SOLDES (2)</b>							49 295.81	-32 421.97	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
<b>DEPENSES (2)</b>			<b>292 535.01</b>			<b>332 839.18</b>	<b>625 374.19</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>			<b>292 535.01</b>			<b>332 839.18</b>	<b>625 374.19</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		292 035.01			182 539.18	474 574.19
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					150 300.00	150 300.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		500.00				500.00
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>RECETTES (2)</b>			<b>439 930.00</b>			<b>635 422.00</b>	<b>1 075 352.00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>			<b>439 930.00</b>			<b>635 422.00</b>	<b>1 075 352.00</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES						
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		439 930.00			486 365.00	926 295.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					149 057.00	149 057.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE						
76	PRODUITS FINANCIERS						
<b>Restes à réaliser - reports</b>							
<b>SOLDES (2)</b>			<b>147 394.99</b>			<b>302 582.82</b>	<b>449 977.81</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 7**

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
<b>DEPENSES (2)</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>RECETTES (2)</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

(1)	Libellé	81	82	83	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					
<b>Dépenses de l'exercice</b>					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>RECETTES (2)</b>					
<b>Recettes de l'exercice</b>					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
76	PRODUITS FINANCIERS				
<b>Restes à réaliser - reports</b>					
<b>SOLDES (2)</b>					

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8

		810	811	812	813	814	815	816
<b>DEPENSES (2)</b>								
<b>Dépenses de l'exercice</b>								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL							
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES							
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
<b>Restes à réaliser - reports</b>								
<b>RECETTES (2)</b>								
<b>Recettes de l'exercice</b>								
013	ATTENUATIONS DE CHARGES							
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES							
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS							
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
76	PRODUITS FINANCIERS							
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
<b>Restes à réaliser - reports</b>								
<b>SOLDES (2)</b>								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

**FONCTION 8**

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	<b>Dépenses de l'exercice</b>									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL									
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES									
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	<b>Recettes de l'exercice</b>									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES									
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES									
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS									
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE									
76	PRODUITS FINANCIERS									
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
<b>DEPENSES (2)</b>									
<b>Dépenses de l'exercice</b>									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL								
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES								
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>RECETTES (2)</b>									
<b>Recettes de l'exercice</b>									
013	ATTENUATIONS DE CHARGES								
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES								
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE								
76	PRODUITS FINANCIERS								
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE DU CCAS	3	4	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>8 690.00</b>	<b>320 633.33</b>			<b>329 323.33</b>
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>8 690.00</b>	<b>299 380.29</b>			<b>308 070.29</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 690.00	52 000.00			60 690.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		247 380.29			247 380.29
	<b>Opérations d'équipement</b>					
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		<b>21 253.04</b>			<b>21 253.04</b>
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>369 088.12</b>				<b>369 088.12</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>369 088.12</b>				<b>369 088.12</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	90 000.00				90 000.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 000.00				9 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	270 088.12				270 088.12
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>SOLDES (2)</b>	<b>360 398.12</b>	<b>-320 633.33</b>			<b>39 764.79</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX**

(1)	Libellé	Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE DU CCAS						Sous-fonction 04		
		20	21	22	23	24	25	26	41	48
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	<b>Dépenses de l'exercice</b>									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	<b>Opérations d'équipement</b>									
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	<b>Recettes de l'exercice</b>									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	11	12	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>			
	<b>Dépenses de l'exercice</b>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES (2)</b>			
	<b>Recettes de l'exercice</b>			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>SOLDES (2)</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 1**

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110	111	112	113	114
<b>DEPENSES (2)</b>						
<b>Dépenses de l'exercice</b>						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
<b>Opérations d'équipement</b>						
<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>RECETTES (2)</b>						
<b>Recettes de l'exercice</b>						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
<b>Restes à réaliser - reports</b>						
<b>SOLDES (2)</b>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 2**

(1)	Libellé	20	21	22	23	24	25	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	<b>Dépenses de l'exercice</b>							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	<b>Opérations d'équipement</b>							
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>RECETTES (2)</b>							
	<b>Recettes de l'exercice</b>							
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>							
	<b>Restes à réaliser - reports</b>							
	<b>SOLDES (2)</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 2**

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211	212	213	251	252	253	254	255
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	<b>Dépenses de l'exercice</b>								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	<b>Opérations d'équipement</b>								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	<b>Recettes de l'exercice</b>								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 3**

(1)	Libellé	30	31	32	33	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	<b>Dépenses de l'exercice</b>					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	<b>Opérations d'équipement</b>					
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	<b>Recettes de l'exercice</b>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>SOLDES (2)</b>					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 3**

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311	312	313	314	321	322	323	324
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	<b>Dépenses de l'exercice</b>								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	<b>Opérations d'équipement</b>								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	<b>Recettes de l'exercice</b>								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 4**

(1)	Libellé	40	41	42	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	<b>Dépenses de l'exercice</b>				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	<b>Opérations d'équipement</b>				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	<b>Recettes de l'exercice</b>				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDES (2)</b>				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4

(1)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
		411 ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES ET INADAPTES	412 SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE	413	414	415	421	422	423
<b>DEPENSES (2)</b>									
Dépenses de l'exercice									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Opérations d'équipement									
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
<b>RECETTES (2)</b>									
Recettes de l'exercice									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
Opérations pour compte de tiers									
Restes à réaliser - reports									
<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES**

(1)	Libellé	51	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		<b>9 155.00</b>	<b>9 155.00</b>
	Dépenses de l'exercice		<b>9 155.00</b>	<b>9 155.00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		720.00	720.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		8 435.00	8 435.00
	<b>Opérations d'équipement</b>			
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>RECETTES (2)</b>		<b>720.00</b>	<b>720.00</b>
	Recettes de l'exercice		<b>720.00</b>	<b>720.00</b>
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		720.00	720.00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>Restes à réaliser - reports</b>			
	<b>SOLDES (2)</b>		<b>-8 435.00</b>	<b>-8 435.00</b>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

**FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES**

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510	511	512	520	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INDAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L ENFANCE ET DE L ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
<b>DEPENSES (2)</b>							6 755.00	2 400.00	
<b>Dépenses de l'exercice</b>							6 755.00	2 400.00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							720.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						6 755.00	1 680.00	
<b>Opérations d'équipement</b>									
<b>Opérations pour compte de tiers</b>									
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>RECETTES (2)</b>								720.00	
<b>Recettes de l'exercice</b>								720.00	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							720.00	
<b>Opérations pour compte de tiers</b>									
<b>Restes à réaliser - reports</b>									
<b>SOLDES (2)</b>							-6 755.00	-1 680.00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60	61 SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>		1 120.70			30 209.09	31 329.79
	<b>Dépenses de l'exercice</b>		900.00			29 325.00	30 225.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		900.00			29 325.00	30 225.00
	<b>Opérations d'équipement</b>						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>		220.70			884.09	1 104.79
	<b>RECETTES (2)</b>						
	<b>Recettes de l'exercice</b>						
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>						
	<b>Restes à réaliser - reports</b>						
	<b>SOLDES (2)</b>		-1 120.70			-30 209.09	-31 329.79

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 7**

(1)	Libellé	70	71	72	73	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	<b>Dépenses de l'exercice</b>					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	<b>Opérations d'équipement</b>					
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>RECETTES (2)</b>					
	<b>Recettes de l'exercice</b>					
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>					
	<b>Restes à réaliser - reports</b>					
	<b>SOLDES (2)</b>					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8**

(1)	Libellé	81	82	83	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	<b>Dépenses de l'exercice</b>				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	<b>Opérations d'équipement</b>				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>RECETTES (2)</b>				
	<b>Recettes de l'exercice</b>				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>Restes à réaliser - reports</b>				
	<b>SOLDES (2)</b>				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810	811	812	813	814	815	816
<b>DEPENSES (2)</b>								
Dépenses de l'exercice								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
<b>RECETTES (2)</b>								
Recettes de l'exercice								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES							
Opérations pour compte de tiers								
Restes à réaliser - reports								
<b>SOLDES (2)</b>								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83			
		820	821	822	823	824	830	831	832	833
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	<b>Dépenses de l'exercice</b>									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	<b>Opérations d'équipement</b>									
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>RECETTES (2)</b>									
	<b>Recettes de l'exercice</b>									
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS									
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES									
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>									
	<b>Restes à réaliser - reports</b>									
	<b>SOLDES (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 9**

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	<b>Dépenses de l'exercice</b>								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	<b>Opérations d'équipement</b>								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>RECETTES (2)</b>								
	<b>Recettes de l'exercice</b>								
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES								
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>								
	<b>Restes à réaliser - reports</b>								
	<b>SOLDES (2)</b>								

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 Avances du Trésor</b>						
[...]						
<b>5192 Avances de trésorerie</b>						
[...]						
<b>51931 Lignes de trésorerie</b>						
[...]						
<b>51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
[...]						
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
[...]						
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
[...]						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
[...]														-
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														-
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
[...]														-
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
[...]														-
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
[...]														-
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)														
[...]														-
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
[...]														-
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
[...]														-
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														-
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
[...]														-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
[...]														-
1687 Autres dettes (total)														
[...]														-
<b>Total général</b>														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
[...]			-									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>												
1641 Emprunts en euros (total)												
[...]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[...]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
[...]			-									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
[...]			-									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
[...]			-									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
[...]			-									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
[...]			-									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
[...]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
[...]			-									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
[...]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[...]			-									
1687 Autres dettes (total)												
[...]			-									
<b>Total général</b>												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (A)</b>														
<b>Barrière simple (B)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (C)</b>														
<b>Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (D)</b>														
<b>Multiplificateur jusqu'à 5 (E)</b>														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
[...] [...]														
<b>TOTAL (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
[...] [...]														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

#### A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
[...]													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
[...]													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
[...]													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux variable simple (total)</b>									
[...]								-	-
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
[...]								-	-
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>					
[...]					
<u>Après des organismes de droit public</u>					
[...]					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
[...]					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Frais d'études	5	20 décembre 2012
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5	20 décembre 2012
Linéaire	Logiciels informatiques et licences	5	20 décembre 2012
Linéaire	Plantations et aménagement de terrains	15	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules de tourisme d'occasion	5	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules de tourisme neuf	10	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules utilitaires d'occasion	4	20 décembre 2012
Linéaire	Véhicules utilitaires neuf	8	20 décembre 2012
Linéaire	Remorques	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel informatique - Ordinateurs, imprimantes - Serveurs - Autres périphériques et accessoires	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de bureautique et de téléphonie - Photocopieurs - Télécopieurs - Téléphones et accessoires	5	20 décembre 2012
Linéaire	Mobilier - Armoires, dessertes et vestiaires - Bibliothèques - Présentoirs, affichages - Rayonnages, casiers et bacs - Bureaux, compléments de bureaux - Tables, plans de change - Chaises, sièges, fauteuils, tabourets, poufs, bancs et banquettes - Mobilier de chambre, lits et couchettes - Mobilier de restauration et de cuisine	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de sécurité - Extincteurs - Caméras de vidéo-surveillance	10	20 décembre 2012

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Constructions mobiles - Chalets - Abris - Tonnelles	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel monétique - Caisses enregistreuses - Lecteurs de cartes bleues - Détecteurs de faux billets	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de bureau - Destructeurs de documents - Massicots - Machines de mise sous pli - Relieuses et perforateurs - Porte manteaux - Chevalets de conférence et tableaux d'affichage	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel pour espaces verts - Tronçonneuses - Débroussailleuses - Taille haies - Fraises à neige - Souffleurs - Matériel d'arrosage	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de sports et de loisirs - Matériel et articles pour le sport - Jeux extérieurs et sols amortissants	10	20 décembre 2012
Linéaire	Coffre fort	30	20 décembre 2012

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 200 €	20 décembre 2012

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
Linéaire	Matériel de construction Barrières portillons et garde corps	10	20 décembre 2012
Linéaire	Installations et appareils de chauffage et sanitaire	15	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel audiovisuel et de sons - Téléviseurs - Appareils photographiques et accessoires - Caméscopes - Sonos	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel et équipement de tye industriel	10	20 décembre 2012
Linéaire	Electroménager - Electroménager de cuisine - Electroménager de buanderie - Electroménager de nettoyage	5	20 décembre 2012
Linéaire	Equipement de cuisine et articles d'ameublement - Glacières - Glaces - Rideaux stores et voiles	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel et outillage - Outillage - Equipement d'atelier	10	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel pédagogique de psychomotricité et de puériculture	5	20 décembre 2012
Linéaire	Matériel de nettoyage - Nettoyeurs haute pression et monobrosses - Chariots de services	5	20 décembre 2012

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
[...]						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
[...]						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) I	Propositions nouvelles	Vote (2) II
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>				
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>				
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>				
020	Dépenses imprévues			

Op. de l'exercice III = I+II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (Hors RAR) (BP+BS+DM) V	Propositions nouvelles	Vote (2) VI
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>99 000.00</b>		
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>9 000.00</b>		
10222	F.C.T.V.A.	9 000.00		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>90 000.00</b>		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	1 300.00		
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	550.00		
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	1 000.00		
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	11 000.00		
28184	MOBILIER	28 000.00		
28188	AUTRES	48 150.00		
024	Produits de cessions			
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII = V+VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent(4)	Solde d'exécution R001 de l'exercice(4)	Affectation R0168 de l'exercice précédent(4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>99 000.00</b>		<b>270 088.12</b>		<b>369 088.12</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>	
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>	<b>369 088.12</b>
<b>Solde (IX = VIII-IV)(5)</b>	<b>+369 088.12</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

N° opération : [...] Intitulé de l'opération :		Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
[...] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c)(6)				
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>				
<b>RECETTES (b)</b>				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)				
<b>Recettes nettes (b-d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]														-				
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]														-				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]														-				
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>
---	---------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
[...]	:									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>							
	[...]						
<b>8018 Autres engagements donnés</b>							
<b>Au profit d'organismes publics</b>							
	[...]						
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>							
	[...]						
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>							
	[...]						
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>							
	[...]						
<b>8028 Autres engagements reçus</b>							
<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>							
	[...]						
<b>Engagements reçus des entreprises</b>							
	[...]						
<b>TOTAL</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	[...]				
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
	[...]				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer de l'exercice 2017	Restes à financer (exercices au delà de 2017)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer de l'exercice 2017	Restes à financer (exercices au delà de 2017)
Dépenses							
Recettes							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>[...] Libellé de la recette :</b>			
Reste à employer au 01/01/N :			
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		[...]	
Total recettes			
<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Articles</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Montant</b>
		[...]	
Total dépenses			
Reste à employer au 31/12/N :			

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>			
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>Total Dépenses</b>	
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV - C1</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16**

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></b>		<b>15</b>	<b>15</b>
Attaché Principal	A	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1
Rédacteur	B	2	2
Adjoint Adm.Pal 1ère Classe	C	1	1
Adjoint Adm.Pal 2ème Classe	C	2	2
Adjoint Administratif de 1ère classe	C	0	0
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	6	6
<b><u>FILIERE TECHNIQUE</u></b>		<b>32</b>	<b>32</b>
Agent de Maîtrise Principal	C	2	2
Agent de Maîtrise	C	1	1
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	5	5
Adjoint Technique principal de 2ème Classe TNC	C	0	0
Adjoint Technique de 1ère classe	C	0	0
Adjoint Technique de 2ème classe	C	19	19
Adjoint Technique de 2ème classe TNC	C	5	5

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV - C1</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16**

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>64</b>	<b>64</b>
Puéricultrice cadre de santé supérieur	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	1	1
Puéricultrice classe supérieure	A	0	0
Puéricultrice classe normale	A	2	2
Infirmière territoriale en soins généraux hors classe	A	2	2
Infirmière classe supérieure	B	0	0
Infirmière classe supérieure TNC	B	1	1
Infirmière classe normale	B	1	1
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	1
Assistant socio éducatif principal	B	2	2
Assistant socio éducatif	B	1	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	7	7
Educateur chef de jeunes enfants	B	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	2	2
Educateur de jeunes enfants TNC	B	2	2
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C	5	5
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	C	15	15
Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe TNC	C	3	3
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	5	5
ATSEM principale 1ère Classe	C	2	2
ATSEM principale 2ème Classe	C	2	2
ATSEM principale 2ème Classe TNC	C	1	1
ATSEM 1ère Classe	C	0	0
ATSEM 1ère Classe TNC	C	2	2
Agent social principal 1ère classe	C	1	1
Agent social principal 2ème classe	C	0	0
Agent social 1ère classe	C	2	2
Agent social 2ème classe	C	2	2
Agent social 2ème classe TNC	C	1	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>27</b>	<b>27</b>
Educateur APS 1ère classe	B	1	1
Animateur territorial principal 1ère classe	B	1	1
Animateur territorial	B	4	4
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	3	3
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	6	6
Adjoint d'Animation de 2ème classe TNC	C	12	12
<b>EMPLOIS TEMPORAIRES</b>		<b>163</b>	<b>163</b>
Médecin territorial	A	1	1
Assistant maternel	C	25	25
Adjoint administratif à TNC	C	2	2
Adjoint technique 2ème classe	C	29	29
Animatrices vacataires	C	3	3

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV - C1</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016</b>	

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16**

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
CAE CUI à TNC	C	3	3
CEE (contrat d'engagement éducatif)	C	100	100

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u> [...] -				
<u>Détention d'une part du capital</u> [...] -				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> [...] -				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> [...] -				
<u>Autres</u> [...] -				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
[...]			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
[...]			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

**C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[...]			-		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EHPAD	Etablissement Médico social	01/01/76	-	26050010300114		N

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]			-	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation						
TFPB						
TFPNB						
CFE						
<b>TOTAL</b>						

## ARRETE - SIGNATURES

NOMBRE DE MEMBRES en exercice : 17	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016
Nombre de membres présents : Nombre de suffrage exprimés : VOTE : Pour Contre Abstentions	DATE DE LA CONVOCATION

Présenté par le Président du CCAS

A GAP, le

<b>M. Roger DIDIER</b> Président du CCAS
---

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session

A GAP, le

<b>Mme Françoise DUSSERRE</b> Adjointe,	<b>Mme Rolande LESBROS</b> Maire-déléguée	<b>Mme Martine BOUCHARDY</b> Adjointe
<b>Mme Chantal RAPIN</b> Conseillère Municipale déléguée	<b>Mme Véronique GREUSARD</b> Conseillère Municipale	<b>M. Bruno PATRON</b> Conseiller Municipal
<b>Mme Marie-José ALLEMAND</b> Conseillère Municipale	<b>Mme Isabelle DAVID</b> Conseillère Municipale	<b>Mme Annie TANC</b> Membre associé
<b>Mme Céline DUPONT</b> Membre associé	<b>M. Denis PHILIPPE</b> Membre associé	<b>Mme Christiane BEAUX</b> Membre associé
<b>Mme Albane DUSSAIS</b> Membre associé	<b>M. Roger FAURE</b> Membre associé	<b>Mme Magali RICHARD</b> Membre associé
<b>Mme Monique BRANDELET</b> Membre associé		

Certifié exécutoire par la Vice-présidente du CCAS, compte tenu de la transmission en

Préfecture, le.....

et de la publication le.....

GAP, le.....

P/Le Président,

La Vice-Présidente :